

Le milieu carcéral représente souvent un lieu où la personne tend à se refermer sur elle-même, dans l'attente du jugement ou de la sortie. Les valeurs de réhabilitation, de réinsertion ne sont pas toujours privilégiées dans l'esprit des personnes incarcérées. Dans ce cadre, le sport peut pleinement revêtir des objectifs de socialisation. Mais pas forcément la pratique sportive seule. D'où l'intérêt de proposer une formation à thématique sportive.

L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange (UNSL) utilise depuis longtemps le sport et ses pratiques pour l'aide à la résolution de certaines problématiques sociales. Toujours en recherche-action, de nombreuses expériences sont nées, mettant en évidence que le sport est un support porteur de liens et peut être pertinent pédagogiquement.

Par ailleurs, la connaissance que nous avons des publics dits en difficultés et notamment du public incarcéré et des conditions d'intervention en milieu carcéral, favorise notre implication au sein d'un projet aux objectifs d'insertion, souhaitant utiliser la pratique sportive comme support, comme moyen « d'accroche ».

Pour l'UNSL, les Activités Physiques et Sportives (APS) ont trois fonctions principales complémentaires en milieu carcéral :

- En premier lieu, il s'agit de la fonction de gestion et de régulation de la vie carcérale et de la prévention de ses effets néfastes sur la santé physique et mentale des détenus : les APS pallient aux méfaits de la détention (hygiène physique et mentale, stress, etc.).
- En second lieu, il s'agit de la fonction de resocialisation : le sport resocialise, les APS peuvent contribuer au développement de la sociabilité des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ).
- En dernier lieu, il s'agit de la fonction de réinsertion : le sport contribue à la réinsertion par l'analogie du projet sportif et du projet de vie.

Nous structurons nos interventions autour de deux fonctions génériques et complémentaires que sont :

- la surveillance, répondant à des impératifs de sécurité et de privation de liberté,
- la réinsertion des détenus, répondant à des impératifs de réhabilitation et de lutte contre la récidive.

Le processus de conception et de mise en œuvre des actions doit optimiser l'utilisation des ressources existantes tout en dotant le monde carcéral des compétences supplémentaires.

Ces projets sont articulés autour des missions fondamentales remplies par l'Administration pénitentiaire, la mise sous écrou et la réinsertion, et à partir de l'organisation territoriale et structurelle de ces missions. Nous sommes en capacité d'intervenir au sein d'un établissement ou dans le cadre plus générale du projet global d'un département ou d'une DRSP.

Ils sont modulables à tout établissement que soit maison d'arrêt, centre de détention ou centre pénitentiaire, aux différents « publics incarcérés » et peuvent s'inscrire sur l'ensemble de la période d'incarcération en définissant des objectifs particuliers.

Toutes nos actions ont un double objectif à savoir :

- accompagner la détention en mobilisant les acteurs et en les rendant acteur, en individualisant les activités (santé, image de soi..)
- réinsérer en resocialisant et responsabilisant les acteurs

Nous proposons dès lors différents types d'actions :

- **Ingénierie** où on réalise sur un établissement ou un ensemble d'établissements un programme global pour la mise en œuvre et le développement du sport en relation avec les besoins de la population carcérale.
- **Ateliers Sportifs Personnalisés** que l'on organise selon le même principe que les ateliers pédagogiques personnalisés qui sont utilisés dans le domaine de la formation professionnelle pour adultes, ils consistent à la mise en place de programmes sportifs spécifiques.

Ils sont organisés sous forme de cycles regroupant un ensemble de disciplines (par exemple les sports collectifs, les sports de forme ou les disciplines de remise en condition physique), ils permettent des sorties et des entrées permanentes. Les moniteurs ou intervenants qui encadrent ces ateliers ont connaissance des objectifs spécifiques de chaque détenu. Ils contractualisent alors un programme qui aboutit à des résultats évalués, voire transférables. Les acquisitions se font plus spécialement dans le domaine de la resocialisation et de la réinsertion ainsi que la connaissance de soi. Ces ateliers feront donc l'objet d'une prescription et d'une contractualisation entre les détenus et les travailleurs sociaux.

- **Modules sportifs spécifiques ou mini-stages** qui sont organisés pour répondre à des problématiques particulières (gestion du stress, travail sur l'image de soi, mobilisation autour d'un projet de réinsertion) et sont programmés en fonction des besoins des différentes populations écrouées. D'une durée déterminée, ils sont renouvelés régulièrement. Ils ciblent un ensemble de population concerné par les mêmes types de problèmes. Les personnels encadrant ces modules spécifiques organisent les séances sur la base de méthodes pédagogiques adaptées au problème à traiter.

Ces modules sont aussi organisés pour la découverte de nouvelles disciplines sportives ou pour la mobilisation des détenus les plus apathiques.

- **Formation à l'arbitrage et pratique sportive** qui permettent aux stagiaires de comprendre la règle, de la restituer dans un contexte plus général que celui du sport, de la faire appliquer et surtout de l'appliquer à soi-même. Elles développent les capacités des stagiaires à agir logiquement et consciemment, et de se défaire le plus possible de l'influence négative d'un environnement.

Elles permettent aux stagiaires de se reconstruire un autre projet de vie et développent la sociabilité des stagiaires, c'est-à-dire leur capacité à endosser et à assumer différents rôles sociaux.

Cette action se réalise en partenariat avec les districts de football et la Croix Rouge ou les pompiers

- **Aide à la sortie**, action plus spécifique pour les fins de peine, propose de permettre une meilleure réinsertion à la sortie en mettant en œuvre des APS avec pour objectif principal la sociabilité, l'acquisition d'une meilleure confiance en soi et l'élaboration d'un projet professionnel

- **Organisation de manifestations internes**, l'UNSLLE organise au sein des établissements des championnats sportifs ou des rencontres avec des équipes extérieures en appui des moniteurs de sport de l'AP

- **Organisation de sorties sportives**, à l'initiative de l'Administration pénitentiaire et du JAP, l'UNSLLE organise des sorties hors milieu carcéral sur une ou plusieurs journées (Téléthon, tournoi, raid...) en respectant les consignes sécuritaires.